

ARTICLE TROISIÈME

FONCTIONS DU SACRISTAIN

(Objets à préparer le Dimanche des rameaux)

1. — À la sacristie :

a) S'il n'y a pas de ministres sacrés :

L'AMICT, l'AUBE, le CORDON, l'ÉTOLE et la CHAPE ROUGES¹ ;

Le MISSEL de la Semaine sainte ;

L'ENCENSOIR allumé ;

La NAVETTE chargée d'encens ;

Le BÉNITIÈRE et l'ASPERSOIR.

b) S'il y a des ministres sacrés :

TROIS AMICTS, TROIS AUBES et TROIS CORDONS : pour le célébrant et ses ministres ;

L'ÉTOLE et la CHAPE ROUGES¹, sans manipule : pour le célébrant ;

L'ÉTOLE et la DALMATIQUE ROUGES, sans manipule : pour le diacre ;

La TUNIQUE ROUGE, sans manipule : pour le sous-diacre ;

Un AMICT, une AUBE, un CORDON et une TUNIQUE ROUGE, sans manipule : pour le sous-diacre porte-croix ;

Les CHANDELIERS des acolytes allumés ;

La NAVETTE chargée d'encens ;

L'ENCENSOIR allumé.

c) Pour les diacres de la Passion :

TROIS AMICTS, TROIS AUBES et TROIS CORDONS ;

TROIS ÉTOLES VIOLETTES : attachées comme celles des diacres² ;

Les TROIS LIVRES pour le chant de la Passion : couverts de violet.

1. Les ornements de drap d'or demeurent autorisés à la place du rouge (*Q.L.P.*, 1956, nos 1 et 2, p. 10).

2. Les diacres de la Passion ne portent plus le manipule. Ils ne peuvent pas porter l'étole diaconale large (*S.R.C.*, 3949 ad 6).

3. Il n'est pas interdit de mettre des palmes et des rameaux sur l'autel pour la première partie de la cérémonie ; mais il faut les enlever après la procession, vu qu'une autre phase du rite commence et que la liturgie de la messe (*célébrée en violet*) reprend son caractère d'austérité.

2. — À l'autel :

La CROIX couverte d'un VOILE VIOLET ;

SIX CHANDELIERS allumés ;

Le PAREMENT ROUGE (*conopée ou voile du tabernacle, antependium*) : facilement amovible, par-dessus le parement violet ;

Aucun autre ornement, mais les palmes et les rameaux sont permis jusqu'à la messe³.

3. — À la crédence :

a) S'il n'y a pas de ministres sacrés :

Le CALICE⁴ : couvert de son VOILE VIOLET, et tout ce qu'il faut pour une messe chantée : BURETTES, CLOCHETTE, ETC.

Le PUPITRE de l'autel : couvert de rouge ;

Le MISSEL de la Semaine sainte : couvert de rouge, et posé sur le pupitre⁵ ;

Les CANONS d'autel ;

Une AIGUIÈRE, et son PLATEAU ;

Une SERVIETTE (*ou manuterge*) ;

Une ÉTOLE ROUGE (*attachée*) : si un autre prêtre doit aider le célébrant à distribuer les rameaux aux fidèles ;

La CROIX DE PROCESSION : non voilée ;

Les CHANDELIERS des acolytes allumés⁶.

b) S'il y a des ministres sacrés :

Le CALICE : couvert de son VOILE VIOLET, et tout ce qu'il faut pour une messe solennelle : BURETTES, CLOCHETTE, ETC.

Le PUPITRE DE L'AUTEL : couvert de rouge ;

4. À l'Offertoire de la messe, le cérémoniaire l'apportera à l'autel, le prenant avec un linge s'il n'est pas tonsuré. Si le servant est trop jeune, le sacristain ou un clerc le placera à l'autel après la procession.

5. Si l'on n'avait qu'un missel de la Semaine sainte, on le laisserait à la sacristie, tel que prévu ; en ce cas, l'acolyte placerait ce missel sur le pupitre après la bénédiction des rameaux.

6. Ces chandeliers ne serviront que pour la procession.

Le MISSEL de la Semaine sainte : couvert de rouge, et posé sur son pupitre ;

Les CANONS D'AUTEL ;

On couvre tous ces objets du VOILE HUMÉRAL VIOLET, et l'on étend par-dessus un autre VOILE HUMÉRAL ROUGE. Ensuite, toujours sur la CRÉDENCE, mais à portée de la main :

Un SECOND MISSEL de la Semaine sainte ¹ ;

Le BÉNITIER et l'ASPERSOIR ;

Une AIGUIÈRE et son PLATEAU ;

Une SERVIETTE (ou *manuterge*) ;

Une ÉTOLE ROUGE (*attachée*) : si un autre prêtre doit aider le célébrant à distribuer les rameaux aux fidèles ;

La CROIX de PROCESSION : non voilée.

4. — À la banquette :

La CHASUBLE, l'ÉTOLE et le MANIPULE VIOLETS : pour le célébrant ;

La DALMATIQUE ², l'ÉTOLE et le MANIPULE VIOLETS : pour le diacre (*s'il y a lieu*) ;

La TUNIQUE et le MANIPULE VIOLETS : pour le sous-diacre (*s'il y a lieu*).

Remarque : Après la procession, quand le célébrant se rend à la banquette pour y prendre les ornements de la messe, le sacristain, aidé de quelques clercs, enlève le parement rouge de l'autel (*conopée et antependium*). Il dispose ensuite sur l'autel : le pupitre et le missel ouvert (*couverts de violet*), les canons, et le calice sur le corporal étendu ³. Enfin, il transporte à la sacristie la table qui a servi pour la bénédiction des rameaux et les ornements rouges du célébrant et des ministres.

5. — Dans le chœur :

a) Au milieu du chœur, face aux fidèles :

Une TABLE recouverte d'une NAPPE BLANCHE tombant jusqu'à terre, et placée de façon que le célébrant soit tourné vers les fidèles ⁴. Sur cette table : un PLATEAU (ou une *corbeille*) contenant les RAMEAUX à bénir et à distribuer ⁵. On couvre les RAMEAUX d'un VOILE ROUGE ou d'une NAPPE BLANCHE.

b) Du côté de l'évangile ⁶ :

Les TROIS PUPITRES, sans voile, pour le chant de la Passion : si on dispose de trois diacres à cette fin.

1. Ce missel servira à la bénédiction des rameaux et pour le chant de l'Épître et de l'Évangile.

2. On ne se sert plus des chasubles pliées ni de l'étole large. Cette suppression ne vaut que pour la Semaine sainte ; les chasubles pliées demeurent donc obligatoires pendant l'Avent et le Carême (*S.R.C.*, Congr. Spir., 18 juin 1956, ad 3).

3. Le sacristain ne place le calice sur l'autel que si la messe est célébrée sans ministres sacrés, et si le servant ne peut l'apporter à l'Offertoire.

4. Cette table doit être placée à l'endroit le plus commode

pour que les fidèles puissent suivre la cérémonie ; si le chœur est grand, on la placera plus près de la balustrade que de l'autel.

5. Il doit toujours y avoir au moins quelques rameaux sur une table placée devant le célébrant, même si l'on ne fait pas la distribution aux fidèles et au clergé (cfr *Ephem. Lit.*, 1956, vol. LXX, fasc. VI, p. 419).

6. Les pupitres pour le chant de la Passion doivent être placés à l'écart jusqu'au moment de la messe. On pourrait aussi les préparer à la sacristie et ne les apporter au chœur qu'au moment voulu.